

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 4e/43-06

Service consulté

**SOLIDARITE ASIE
AVENANT N° 1**

Résumé: *Le présent rapport a pour objet de constater par avenant à la convention de partenariat avec l'association Aide et Action, le montant de la participation financière affectée à l'opération.*

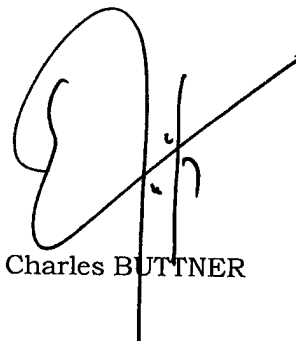
La convention conclue en 2005 entre le Département du Haut-Rhin, l'Association des Maires du Haut-Rhin et l'association Aide et Action relative à la mise en oeuvre du projet en faveur des victimes du tsunami, est fondée sur une aide globale de 193 959 € constituée de l'aide départementale de 100 000 € et de la contribution des communes s'élevant à 93 959 €.

Plusieurs communes ayant procédé à des versements enregistrés après cette date au cours de l'exercice 2005, portent le montant de la participation des communes à 105 425 € et le total de l'intervention, avec celle du Conseil Général, à 205 425 €. Ce montant est définitivement constaté en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement à l'occasion de la DM1 2006 au titre de l'action Solidarité avec l'Asie.

Le projet d'avenant n°1 ci-joint constate ce montant, la liste des communes participantes étant précisé en son annexe 1. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Il conviendrait de m'autoriser à signer cet avenant n°1 avec l'Association des Maires du Haut-Rhin et l'association Aide et Action.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Avenant N°1 à la CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, agissant en exécution d'une délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 et de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 2006 , ci-après désigné par les termes Le Conseil Général,

L'Association des Maires du Haut-Rhin, représentée par Monsieur René DANESI, Président de l'Association, ci-après désignée par les termes L'Association des Maires du Haut-Rhin,

D'une part

ET

L'Association Aide et Action, ayant son siège à 53 Bd de Charonne, 75545 PARIS représentée par Monsieur Jacques LEMARECHAL, Vice-Président de l'Association Aide et Action ci-après désignée par les termes Aide et Action,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant N°1 porte le montant de la participation financière du Conseil Général et des Communes du Haut-Rhin de 193 959 €, prévue dans la convention initiale qui a pris effet le 8 juillet 2005, à 205 425 €.

Les personnes publiques et privées participant à ce financement sont mentionnées en annexe 1, se substituant à l'annexe 1 de la convention initiale.

Article 2 :

La rédaction des articles 2 et 4 de la convention initiale est remplacée par la suivante :

Article 2 : Aide du Conseil Général :

L'aide du Conseil Général, de l'Association des Maires et des Communes Haut Rhinoises est explicitement affectée aux dépenses d'investissement. Elle contribue au financement du projet conformément au budget global présenté en annexe 3 de la présente convention dont les réalisations concrètes concernent :

Infrastructures et équipements	Quantité	Montant total
Rénovation des bâtiments scolaires	35	36 750
Construction des centres d'accueil	27	47 250
Construction de sanitaires (toilettes communautaires)	35	18 375
Réservoirs d'eau	35	3 063
Désalinisation et sources d'eau	25	87 500
Matériel pédagogique, fournitures pour centre d'accueil, matériel de sensibilisation	-	12 487

La contribution du Conseil Général figure dans la partie « ressources » du budget global du projet.

La présentation du budget permet au Conseil Général et aux collectivités partenaires d'évaluer leur contribution dans la logique du projet entrepris.

En matière de financement du développement, le principe de mutualisation associant partenaires et acteurs locaux, permet le respect des dynamiques locales et l'autonomie décisionnelle de ces acteurs locaux.

Le budget mentionne en toute transparence, partenaire par partenaire le montant exact des ressources allouées au projet. Chacun des partenaires est informé de la globalité du budget

Article 4 : Modalités de versement de la participation par le Conseil Général :

La participation de 205 425 € sera versée par le Conseil Général à Aide et Action de la manière suivante :

- un premier versement de 38 791 € à la signature de la présente convention permettant le démarrage du programme.
- les versements ultérieurs, à concurrence de 146 092 €, suivant l'avancement du projet, sur demande d'Aide et Action accompagnée d'un compte rendu technique avec photos, portant sur les opérations engagées, d'un état d'avancement financier et d'un récapitulatif budgétaire détaillé certifiées conformes par Aide et Action.
- Le solde de 20 542 € sur présentation d'un bilan technique et financier assorti de photos attestant de la réalisation des différentes actions, visé par Aide et Action.

Les versements seront effectués sur le compte AIDE ET ACTION :

Domiciliation : BNPPARB PARIS EST ENTREP (02516)

Code Banque : 30004

Code Guichet : 01 692

N°de compte : 00020166212

Clé RIB : 61

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Colmar, en trois exemplaires originaux, le

Le Vice-Président d'Aide et Action

Jacques LEMARECHAL

Le Président du Conseil Général

Charles BUTTNER

Le Président de
L'Association des Maires du Haut-Rhin

René DANESI

OPERATION ASIE

Communes ou organismes ayant participé à l'opération SOLIDARITE ASIE

Annexe 1

DATE	DEBITEUR
08/02/2005	Roger ERHART 10 rue de la wanne 68440 BRUEBACH
08/02/2005	BRUEBACH
14/02/2005	RIEDISHEIM
14/02/2005	VIEUX THANN
23/02/2005	AMMERSCHWIHR
23/02/2005	ORSCHWIHR
25/02/2005	OSTHEIM
25/02/2005	BERGHEIM
28/02/2005	CERNAY
03/03/2005	REININGUE
03/03/2005	WIHR AU VAL
04/03/2005	URBES
08/03/2005	SUNDHOFFEN
09/03/2005	BRUEBACH
09/03/2005	BERGHEIM
09/03/2005	DANNEMARIE
09/03/2005	SONDERNACH
14/03/2005	APCP DANNEMARIE
16/03/2005	DURRENENTZEN
18/03/2005	SIVOM HARDT NORD
18/03/2005	SOULTZ
21/03/2005	FESSENHEIM
23/03/2005	BUETHWILLER
30/03/2005	SYNDICAT VITICOLE
31/03/2005	RUELSHEIM
01/04/2005	COM COM DANNEMARIE
01/04/2005	LUTTERBACH
01/04/2005	SAUSHEIM
04/04/2005	WESTHALTEN
05/04/2005	VOLGELSHEIM
06/04/2005	BETTLACH
06/04/2005	RAEDERSHEIM
11/04/2005	ASPACH LE HAUT
12/04/2005	UFFHOLTZ
13/04/2005	DURLINSDORF
13/04/2005	LABAROCHE
19/04/2005	HOCHSTATT
19/04/2005	MICHELBACH LE BAS
20/04/2005	HEITEREN
20/04/2005	ORBAY
21/04/2005	WENTZWILLER
25/04/2005	HIRTZFELDEN
25/04/2005	ROMBACH
25/04/2005	TRAUBACH LE BAS
26/04/2005	RIBEAUVILLE
27/04/2005	BERWILLER
27/04/2005	MALMERSPACH
28/04/2005	SOULTZBACH
29/04/2005	CC JURA AL
29/04/2005	HEIMERSDORF
04/05/2005	ILLFURTH

OPERATION ASIE

DATE	DEBITEUR
03/05/2005	MICHELBACH
04/05/2005	MUNSTER
09/05/2005	BALDERSHEIM
10/05/2005	DIETWILLER
12/05/2005	NAMBSHEIM
17/05/2005	CHAVANNES
18/05/2005	synd des eaux Baldersheim Battenheim Ruelisheim
20/05/2005	BALGAU
20/05/2005	BISEL
25/05/2005	SOULTZMATT
27/05/2005	GOMMERSDORF
27/05/2005	OBERSAASHEIM
30/05/2005	ILLFURTH
31/05/2005	ESCHENTZWILLER
01/06/2005	CCAS HOLTZWIHR
02/06/2005	TAGSDORF
06/06/2005	GRUSSENHEIM
07/06/2005	FELLERING
07/06/2005	HESINGUE
07/06/2005	HUNINGUE
08/06/2005	BUSCHWILLER
09/06/2005	BATTENHEIM
22/06/2005	LEVONCOURT
23/06/2005	COLMAR
23/06/2005	KOETZINGUE
28/06/2005	NIEDERHERGHEIM
01/07/2005	CCAS REININGUE
04/07/2005	GUEMAR
04/07/2005	LEVONCOURT
11/07/2005	SPECHBACH LE HAUT
13/07/2005	BLOTZHEIM
13/07/2005	KIFFIS
21/07/2005	GUEBWILLER
22/07/2005	CCAS DIDENHEIM
26/07/2005	BENDORF
12/09/2005	RANSPACH LE BAS
22/09/2005	HABSHEIM
03/10/2005	ALTENACH
21/10/2005	KOESTLACH
02/11/2005	ZIMMERSHEIM
09/11/2005	ROUFFACH